

Assurer une diffusion large des techniques agro-écologiques et de celles adaptées à l'agriculture biologique impliquant l'utilisation d'espèces fourragères et de plantes de service.



aux acteurs de terrain, en premier lieu les éleveurs, pour qu'ils témoignent de la réalité de leurs pratiques. SEMAE soutient également largement le lancement des listes recommandées de l'AFPF qui mettent en avant les variétés les plus performantes et les mieux adaptées aux nouvelles attentes. La Section finance également une étude sur l'intérêt agronomique et économique des intercultures et plantes de service. Elle servira notamment à proposer prochainement de l'information technique et des conseils sur le sujet, qui s'appuieront sur des éléments concrets et étayés.

15 000 **réglottes « intercultures »** et **15 000 réglottes « dérobées »** diffusées gratuitement par SEMAE depuis leur création en juin 2019. En rupture de stock, ces supports sont en cours de réédition.

Chaque année, la Section Semences Fourragères et à Gazon de SEMAE consacre une large part de sa communication à la promotion des usages les plus innovants des espèces fourragères et des plantes de service. En 2021, elle a notamment créé la page Facebook Success Prairies qui a pour but de donner la parole

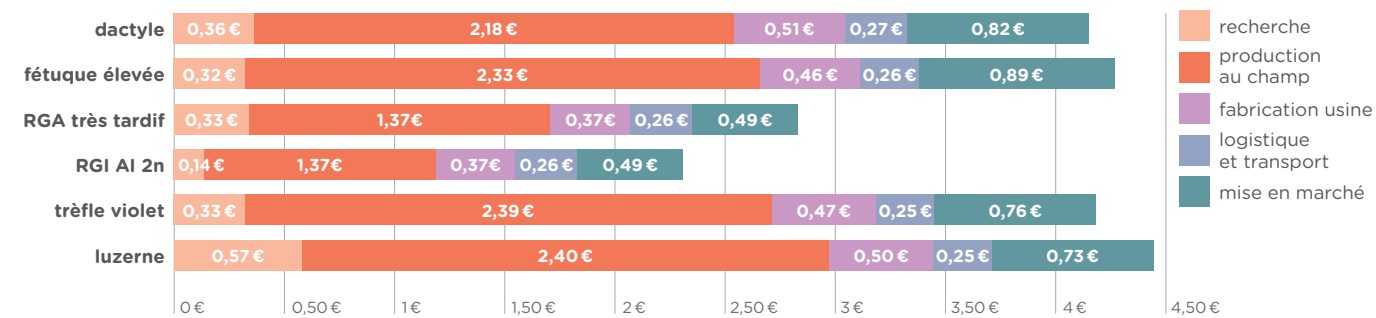
Poursuivre l'analyse de la compétitivité de la filière et la répartition de la valeur au sein de celle-ci.

La Section Semences Fourragères et à Gazon de SEMAE a réalisé une enquête sur les coûts de production au sein des établissements semenciers, après un important travail sur la méthodologie mené en lien avec l'UFS. Elle apporte un nouvel éclairage sur la répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière.

Le travail ne s'arrête cependant pas là. Il s'agit désormais d'analyser les résultats et de l'élargir à l'ensemble des maillons de la filière.

0,57 cts. Le coût moyen du volet recherche pour un kilo de semences de luzerne

Coup de production d'un kilo de semence source SEMAE



Un accord au service de l'innovation, du progrès et de la transparence :
BILAN 2021 DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL DU 27 JUIN 2019

Bilan financier pour la récolte 2020

Pour la récolte 2020, 144 154 euros ont été récoltés grâce à la contribution filière contractuelle. Ils financeront pour moitié les programmes de recherche des obtenteurs dont les variétés sont multipliées en France et, pour l'autre, les efforts des six établissements engagés dans la démarche pour renforcer la diffusion de l'information technique sur le terrain.



Le 27 juin 2019, la Section Semences Fourragères et à Gazon de SEMAE (ex GNIS) a signé un accord interprofessionnel relatif au renforcement de l'innovation dans les domaines de l'obtention et de la production de semences fourragères et de plantes de service. Celui-ci définissait le cadre de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière (obteneurs, agriculteurs-multiplicateurs, établissements producteurs, éleveurs...) pour permettre un meilleur financement des

actions de recherches, alors que les enjeux et les besoins sont de plus en plus forts. La concrétisation de cet accord passe par le respect de six engagements. Le but de ce document est de faire un point sur chacun d'eux, afin de respecter le devoir de transparence auprès de tous ceux qui y ont contribué, au travers notamment du paiement de la contribution filière contractuelle.

Renforcer l'effort de recherche des nouvelles variétés adaptées aux pratiques agro-écologiques.



La création d'une variété fourragère nécessite une quinzaine d'années. Si de nouvelles variétés ne sont pas encore arrivées sur le marché grâce à l'accord, les semenciers ont pu lancer de nouveaux programmes de sélection.

Les axes de sélection en fourragères sont nombreux, du fait de la diversité des usages et des espèces. Les attentes ne sont pas les mêmes pour un ray-grass d'Italie que pour un pois fourrager. Mais certaines évolutions touchent l'ensemble des cultures. C'est pourquoi, ces dernières années, les programmes de sélections ont porté en particulier sur :

- l'adaptation au réchauffement climatique
- l'amélioration de la qualité alimentaire (notamment le taux de protéines)
- l'ouverture à de nouvelles espèces (trèfles annuels, nouveaux types de vesces, plantain...)

Autant de nouveaux axes, sans pour autant abandonner ceux qui prédominaient auparavant (rendement, précocité, résistance aux maladies...).

+15% L'augmentation du montant du budget R&D consacré aux espèces fourragères des principaux établissements semenciers entre 2015 et 2020

Les pratiques agricoles évoluent et les attentes en termes de variétés évoluent. Les pratiques agro-écologiques qui se développent sont de plus diversifiées : agriculture biologique, agriculture de conservation des sols, agriculture régénérative... Autant de défis pour les sélectionneurs qui travaillent souvent un nombre important d'espèces en parallèle.

Poursuivre le programme d'action technique de la Section Semences Fourragères et à Gazon de SEMAE, mis en œuvre par la FNAMS, expérimenter à grande échelle les innovations qui en sont issues, assurer la diffusion et leur appropriation par l'ensemble des agriculteurs-multiplicateurs des solutions les plus efficaces pour maintenir une production de qualité tout en faisant évoluer les pratiques culturales.

La Section Semences Fourragères et à Gazon pilote chaque année un programme d'action technique de près d'un million d'euros, cofinancé avec ARVALIS (sur fonds CASDAR), et mis en œuvre par la FNAMS. Ces dernières années les priorités ont évolué en même temps que les pratiques culturales. Ainsi, le programme pour la campagne

2021/2022 consacre plus d'un tiers de ses moyens aux techniques alternatives contre moins de 20% cinq ans auparavant. Cette montée en puissance s'accompagne d'une remise en question méthodologique profonde. Ce programme s'est notamment traduit concrètement par la mise en ligne d'une carte interactive



© FNAMS - François Deneufbourg

pour localiser les prestataires pouvant mettre à disposition du matériel d'andainage. Cette information s'avérait particulièrement stratégique, suite à l'interdiction de l'usage de certains dessiccants. La forte progression des semis sous couvert fait également partie des évolutions que ces actions accompagnent.

La mise en place de réunions techniques de terrain a malheureusement été considérablement ralentie par le contexte sanitaire. Leur organisation représentera une priorité pour cette nouvelle campagne agricole.

35% La part du budget du programme d'actions techniques de la Section Semences Fourragères et à Gazon consacrée aux méthodes alternatives (contre 19% il y a 5 ans)

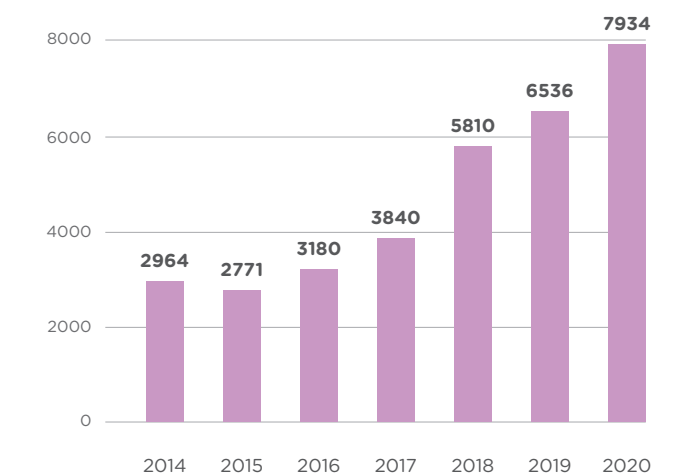
Réaliser un travail d'expérimentation spécifique sur les productions en agriculture biologique.

La montée en puissance des expérimentations sur les techniques alternatives intéresse en premier lieu les agriculteurs qui souhaitent se lancer dans la production de semences AB. C'est un enjeu très fort pour notre filière et un axe majeur du projet stratégique de SEMAE. En effet, la demande augmente très rapidement et il faut que la production suive en France, si nous ne voulons pas perdre des parts de marché.

Les surfaces en production de semences biologiques sont en progression très dynamique. Cette croissance doit s'accompagner en offrant aux agriculteurs bio les connaissances techniques et les outils pour optimiser leur production et sa qualité.

+204% La progression des surfaces en multiplication de semences fourragères en agriculture biologique entre 2015 et 2020

Surface de production de semences fourragères en France en agriculture biologique (en hectares)



Mener une réflexion sur un système de caisse de risque pour les agriculteurs-multiplicateurs permettant de tamponner les mauvaises années et sécuriser ainsi l'approvisionnement en semences de qualité.



© SEMAE - Olivier Thuillier

Cette réflexion a débuté avec l'audition de plusieurs acteurs du secteur de l'assurance, qui ont présenté différentes approches. Le travail va se poursuivre pour déterminer la mieux adaptée aux spécificités fortes de la production de semences fourragères.

3 réunions du groupe de travail au premier semestre 2021.